



Assemblée générale

Distr. générale
13 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 124 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport est à replacer dans le contexte des décisions que le Conseil de sécurité doit prendre sur le rapport du Secrétaire général sur la Commission d'enquête internationale indépendante et la situation au Timor-Leste.

Il présente les prévisions de dépenses de la Commission d'enquête internationale indépendante pour la période du 16 juin au 31 décembre 2006 et de la prorogation technique du mandat actuel du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste pour la période du 21 juin au 31 août 2006.

Le montant net des prévisions de dépenses pour ces deux initiatives pour les périodes en question s'élève à 22 442 500 dollars (montant brut : 24 951 300 dollars). Déduction faite du montant estimatif des économies qui seront réalisées, soit 3 262 500 dollars, sur les crédits ouverts, le montant net des ressources supplémentaires demandées s'élève à 19 180 000 dollars (montant brut : 21 688 800 dollars). Il est demandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant net de 19 180 000 dollars (montant brut : 21 688 800 dollars), conformément aux procédures prévues dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Commission d'enquête internationale indépendante	5–63	3
A. Ressources nécessaires	15–49	7
B. Analyse des ressources nécessaires	50–63	19
III. Bureau des Nations Unies au Timor-Leste	64–66	24
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	67	25

I. Introduction

1. Dans sa résolution 60/247, l'Assemblée générale a affecté un montant de 355 949 300 dollars aux missions politiques spéciales, au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

2. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/60/585 et Corr. 1, et Add. 1 et 2) et son rapport sur le Bureau d'appui au maintien de la paix (A/60/694), l'Assemblée a approuvé dans ses résolutions 60/248 et 60/255 l'imputation d'un montant total de 304 040 800 dollars sur les ressources prévues pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2006-2007. De plus, dans le rapport sur les prévisions de dépenses relatives à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) (A/60/585/Add.3) dont l'Assemblée est actuellement saisie, le Secrétaire général a proposé d'utiliser le solde non utilisé du crédit ouvert pour les missions politiques spéciales, soit 51 908 500 dollars, pour répondre en partie aux besoins de la MANUA entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2006. Si l'Assemblée décide d'utiliser ce solde non utilisé, comme le Secrétaire général l'a proposé, les ressources prévues pour les missions politiques spéciales seront complètement épuisées.

3. Le présent rapport est à replacer dans le contexte des décisions que le Conseil de sécurité doit prendre sur le rapport du Secrétaire général sur la Commission d'enquête internationale indépendante et la situation au Timor-Leste. Il présente les prévisions de dépenses de la Commission pour la période du 16 juin au 31 décembre 2006, soit un montant estimatif net de 17 189 000 dollars (montant brut : 19 175 100 dollars), et de la prorogation technique du mandat actuel du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) pour la période du 21 juin au 31 août 2006, soit un montant net de 5 253 500 dollars (montant brut : 5 776 200 dollars).

4. Des crédits ouverts par la Commission d'enquête internationale indépendante pour la période du 1^{er} janvier au 15 juin 2006 et le BUNUTIL pour la période du 1^{er} janvier au 20 juin 2006, on estime qu'il restera un solde non utilisé d'un montant de 3 006 200 et 256 300 dollars, respectivement. Il est donc proposé de soumettre à l'examen prévu dans la résolution 41/213 les prévisions de dépenses de 19 180 800 dollars (montant brut : 21 688 800 dollars) des deux initiatives exposées dans le présent rapport. Les crédits demandés à ce titre ne pourront faire l'objet d'engagements de dépenses que si le Conseil proroge les mandats dont il s'agit.

II. Commission d'enquête internationale indépendante (17 189 000 dollars)

Origine et rôle futur de la Commission

5. La Commission d'enquête internationale indépendante a été créée en application de la résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité, pour une période initiale de six mois. Basée au Liban, elle doit aider les autorités libanaises à enquêter sur tous les aspects de l'attentat à la bombe commis le 14 février 2005 à Beyrouth. Dans sa résolution 1644 (2005), le Conseil de sécurité a décidé de

proroger, initialement jusqu'au 15 juin 2006, le mandat de la Commission et a en outre autorisé la Commission à fournir, selon qu'il conviendrait, une assistance technique aux autorités libanaises dans le cadre de leurs enquêtes sur les attentats terroristes perpétrés au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004.

6. Comme indiqué dans le troisième rapport établi à l'intention du Conseil de sécurité (S/2006/161) par la Commission, les travaux de celle-ci sont entrés dans une nouvelle phase, correspondant au déroulement normal de toute enquête criminelle. La Commission comprend de mieux en mieux le contexte général et politique de l'attentat, dispose de moyens accrus pour explorer de nouvelles pistes et a adopté une méthode qui lui permet de déterminer la fiabilité des informations obtenues et d'établir la validité des nouveaux éléments de preuve. Comme il est question de créer un tribunal à caractère international, il est indispensable au succès de ses travaux que la Commission applique les normes reconnues du droit international tout en tenant compte du droit libanais et qu'elle procède selon les règles largement acceptées dans la profession. C'est dans cette perspective que la Commission a renforcé la gestion des divers services ancillaires (information, langues, etc.) nécessaires aux affaires de cette complexité qui apparaissent dans la sphère nationale ou internationale. Au cours de cette phase, la sécurité celle de ses locaux comme celle de son personnel restera l'une de ses grandes priorités.

7. Le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que la Commission était devenue pleinement opérationnelle le 16 juin 2005. Comme on le sait, la Commission a établi sa principale base d'opérations à l'hôtel Monteverde, dans le quartier Beit Aeri de Beyrouth, le 9 juillet 2005. Elle a décidé de rester à l'hôtel Monteverde tant pour des raisons de sécurité que pour éviter une nouvelle interruption de ses travaux. Selon les experts de l'armée libanaise et des Forces de sécurité intérieure, on estime que la meilleure solution à ce stade serait d'agrandir les locaux à usage de logement et de bureau dans l'enceinte de la Base et de continuer de renforcer le dispositif de sécurité externe et interne du personnel et des installations. Le Gouvernement libanais s'est dit disposé à aider financièrement à la mise en œuvre des mesures nécessaires (achat et mise en place de logements préfabriqués; installations de sécurité).

8. En outre, la Commission continue d'utiliser autant que possible les ressources provenant d'autres entités du système des Nations Unies, en particulier la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et le Centre d'information des Nations Unies. Toutefois, ces ressources sont elles-mêmes limitées et ne peuvent pas être empruntées en permanence et il faudrait que la Commission en dispose en propre. La Commission continuera aussi de faire appel au personnel recruté sur le plan national. Cependant, aux fins de garantir la confidentialité et de limiter les risques que présente ce personnel sur le plan de la sécurité – il a à connaître d'informations délicates –, la Commission a décidé en principe d'en limiter le nombre dans des domaines essentiels et de faire appel cas par cas à des experts nationaux, en qualité de consultants. On notera que le personnel recruté sur le plan national ne vit pas dans l'enceinte de la Base.

9. Le présent projet de budget porte sur la période allant du 16 juin au 31 décembre 2006. Les crédits demandés pour les six mois s'élèvent en termes nets à 17 189 000 dollars (montant brut : 19 175 100 dollars), soit 13 859 600 dollars pour les dépenses de personnel civil et 3 329 400 dollars pour les dépenses

opérationnelles. Il convient de signaler que le Gouvernement libanais prend à sa charge le coût des locaux à usage de bureau, soit 1 752 000 dollars.

10. L'ensemble de l'effectif proposé pour la période comprend en tout 229 personnes (179 agents recrutés sur le plan international et 50 agents recrutés sur le plan national), soit 53 (49 internationaux et 4 nationaux) de plus que les 176 postes autorisés pour la période allant du 1^{er} janvier au 15 juin 2006.

Mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante et résultats attendus

11. Comme il est indiqué plus haut, les travaux de la Commission sont entrés dans une nouvelle phase. L'enquête sur l'attentat terroriste à la bombe du 14 février 2005 progresse mais devient quotidiennement plus complexe à mesure que les preuves et les informations sont confirmées, de nouvelles pistes sont explorées et des aspects négligés jusque-là pris en considération. La Commission doit à présent recueillir des données plus détaillées, procéder à des examens plus approfondis, mener des analyses, notamment scientifiques, et gérer des dossiers. L'élargissement de son mandat à des fonctions d'assistance technique obère aussi lourdement ses capacités d'enquête et d'administration, en raison de la complexité des affaires à traiter, comparable à celle de l'affaire Hariri. En outre, la Commission attend avec espoir que la coopération internationale devienne bientôt plus fructueuse et lui permette d'obtenir des informations et des documents supplémentaires et de s'entretenir avec certains témoins.

12. La sécurité de son personnel et de ses locaux demeure l'une des principales priorités de la Commission, en particulier en cas de déplacements, officiels ou privés, en dehors de la Base. Elle a revu ses dispositifs et ses besoins en matière de sécurité avec l'aide du Département de la sûreté et de la sécurité, d'un consultant extérieur et de ses partenaires de l'armée et de la Force de sécurité intérieure libanaises. Elle a entrepris de renforcer considérablement la sécurité dans des domaines qui n'avaient pas été pris en compte mais qui importent au plus haut point pour la poursuite de ses travaux.

13. Les réalisations escomptées devraient consister à réaliser les objectifs envisagés avant la fin du mandat de la Commission et les indicateurs de succès permettront de montrer que, durant l'exercice, certains progrès ont été faits dans cette voie. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont exposés dans le tableau suivant.

Objectif : Aider les autorités libanaises à enquêter sur l'attentat terroriste à l'explosif commis le 14 février 2005; leur fournir l'assistance technique dont elles ont besoin pour enquêter sur les attentats terroristes commis au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|--|--|
| <p>a) Un exposé clair, complet et détaillé des faits et circonstances entourant l'attentat à l'explosif du 14 février, afin que les auteurs puissent être poursuivis</p> | <p>a) i) Réunion d'un faisceau d'éléments concordants sur l'affaire</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>
Réunion du faisceau d'hypothèses</p> <p>1^{er} janvier-15 juin 2006 : 1 (partielle)
16 juin-31 décembre 2006 : 1 (complète)</p> <p>ii) Identification de suspects</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>
Nombre de suspects identifiés</p> <p>1^{er} janvier-15 juin 2006 : 19
16 juin-31 décembre 2006 : 15 (estimation)</p> <p>iii) Localisation des suspects</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>
Nombre de suspects localisés</p> <p>1^{er} janvier-15 juin 2006 : 19
16 juin-31 décembre 2006 : 10</p> |
| <p>b) Structure, procédures internes et règlements adoptés conformément aux normes internationales applicables et compte tenu du droit libanais, afin que des procédures judiciaires soient définies et respectées</p> | <p>b) Augmentation du nombre des règlements</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
Nombre de règlements</p> <p>1^{er} janvier-15 juin 2006 : 6
16 juin-31 décembre 2006 : 8</p> |
| <p>c) Progrès de la création d'un tribunal à caractère international pour juger les auteurs du crime</p> | <p>c) Communication d'éléments de fond d'ordre juridique pratique concernant la justice internationale et les procédures d'instruction</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>1^{er} janvier-15 juin 2006 : 6 réunions avec les autorités libanaises
16 juin-31 décembre 2006 : 8 réunions avec les autorités libanaises</p> |
| <p>d) Les autorités libanaises ont pu mener à bien leurs investigations sur les 14 autres cas présumés de terrorisme grâce à l'assistance technique de la Commission</p> | <p>d) i) Analyse comparative et juridique des éléments de chaque affaire</p> <p><i>Mesure des résultats :</i>
Nombre d'affaires</p> <p>1^{er} janvier-15 juin 2006 : 14
16 juin-31 décembre 2006 : 14</p> |

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

ii) Recommandations dans le cadre de l'enquête

Mesure des résultats :

Nombre de recommandations dans le cadre de l'enquête

1^{er} janvier-15 juin 2006 : 14

16 juin-31 décembre 2006 : 42

iii) Localisation des suspects

Mesure des résultats :

Nombre de suspects localisés

1^{er} janvier-15 juin 2006 : 19

16 juin-31 décembre 2006 : 10

Produits

- Rapports d'analyse juridique des éléments des différentes affaires : 15 au total
- Rapports d'analyse juridique comparée des éléments de chaque affaire: 15 définitifs
- Articulations horizontales: 1 définitif
- Analyses juridiques, rapport sur la législation libanaise et le droit international : 5

Facteurs externes

14. La Commission atteindra son objectif et réalisera les résultats escomptés si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties intéressées coopèrent en fournissant des informations et en facilitant l'audition des témoins; b) les procédures ne sont pas retardées par des circonstances échappant à la volonté de la Commission, notamment la disponibilité des témoins aux fins des dépositions et de la certification des déclarations; c) les conditions de sécurité autorisent la poursuite des travaux; d) l'enquête n'est pas entravée par des tentatives d'obstruction ou d'intimidation des témoins et des suspects.

A. Ressources nécessaires

15. Le montant net des dépenses de la Commission prévues pour la période allant du 16 juin au 31 décembre 2006 s'élève à 17 189 000 dollars (montant brut : 19 175 100), comme il est indiqué dans les tableaux 1 et 3. Les dépenses de personnel sont indiquées dans le tableau 2.

Tableau 1
Total des ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-15 juin 2006		Écart	16 juin-31 décembre 2006		
	Crédits ouverts	Total des dépenses prévues		Total des dépenses prévues	Montant net des crédits nécessaires	Dépenses non renouvelables
	1	2	3	4	5 = (4 - 3)	6
I Dépenses relatives au personnel civil	9 038,0	6 521,5	2 516,5	13 859,6	11 343,1	–
II Dépenses de fonctionnement	3 260,4	2 770,7	489,7	3 329,4	2 839,7	674,9
Total net	12 298,4	9 292,2	3 006,2	17 189,0	14 182,8	674,9
Contributions du personnel	–	–	–	1 986,1	1 986,1	–
Total brut	12 298,4	9 292,2	3 006,2	19 175,1	16 168,9	674,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	1 272,0	1 272,0	–	1 752,0	1 752,0	–
Total	13 570,4	10 564,2	3 006,2	20 927,1	17 920,9	674,9

Tableau 2
 Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentés			Agents recrutés sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ agents du Service de sécurité	Agents de 1 ^{re} classe	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total général
Commission d'enquête internationale indépendante																	
2006																	
1 ^{er} janvier-15 juin	1	–	1	3	10	22	28	3	68	57		5	130	4	42		176
2006																	
16 juin-31 décembre	1	–	1	3	12	31	38	5	91	79	1	8	179	4	46		229
Changements	–	–	–	–	2	9	10	2	23	22	1	3	49	–	4	–	53

16. Le nombre de postes demandés en renfort pour la Commission pour la période allant du 16 juin au 31 décembre 2006 s'élève à 229 au total : les effectifs proposés sont les suivants : 179 membres du personnel recrutés sur le plan international, dont 91 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 79 agents du Service mobile et du Service de sécurité, 9 agents des services généraux (1^{re} classe et autres classes) et 50 agents recrutés sur le plan national, dont 4 administrateurs et 46 agents locaux.

17. Le tableau des effectifs nécessaires fait apparaître 49 nouveaux postes de fonctionnaires internationaux (23 administrateurs et 26 agents du Service mobile et du Service de sécurité) et 4 postes d'agents locaux. Les paragraphes ci-dessous présentent la justification et l'explication détaillées des modifications.

1. Bureau du chef de la Commission

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/de sécurité</i>	<i>Première classe</i>		<i>Autres classes</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
1 ^{er} janvier-15 juin 2006	1	–	1	3	8	15	19	3	50	15	–	4	69	2	4	–	75
16 juin-31 décembre 2006	1	–	1	3	9	16	22	5	57	18	–	4	79	–	4	–	83
Variation	–	–	–	–	1	1	3	2	7	3	–	–	10	(2)	–	–	8

18. Le chef de la Commission a rang de secrétaire général adjoint et aide le Secrétaire général à exécuter le mandat de la Commission. Il est responsable de la direction générale de la Commission et de la mise au point de sa stratégie d'ensemble relative aux questions de politique générale et aux enquêtes. Le chef des enquêtes (D-2), le conseiller juridique principal (D-1), le chef de cabinet (D-1), le porte-parole (P-5), le conseiller principal pour les questions politiques (P-5) et l'assistant spécial (P-5) relèvent directement du chef de la Commission. Le Bureau du chef de la Commission comprend : a) le bureau du chef de la Commission proprement dit; b) le Bureau du chef de cabinet; c) la Section des services d'avis juridiques; d) la Division des enquêtes.

Bureau du chef de la Commission

19. Le Bureau du chef de la Commission comprend six postes : 1 poste de Secrétaire général adjoint, 3 postes de la classe P-5, 1 poste de la classe P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes). Le chef de la Commission est assisté d'un porte-parole (P-5), qui est chargé de réaliser des analyses médiatiques d'importance stratégique et d'intervenir au nom de la Commission auprès des médias et d'autres parties intéressées, selon les besoins, d'un conseiller principal pour les questions politiques (P-5), qui formule des avis sur des questions politiques importantes concernant le Liban, fait des analyses politiques et lui dispense des conseils de politique générale, établit les projets des rapports périodiques et spéciaux, présente des exposés sur la politique extérieure et les questions politiques et d'organisation, et rédige des aide-mémoire à sa demande, et d'un assistant spécial, qui est chargé de fournir un appui opérationnel et administratif au chef de la Commission et au chef de cabinet pour la délégation de certaines tâches. Le chef de la Commission est aidé par un assistant personnel [agent des services généraux (autres classes)].

20. Un spécialiste des questions politiques (P-4) est actuellement affecté au Département des affaires politiques, au Siège, en vue de fournir l'appui technique et opérationnel nécessaire à la Commission, notamment afin d'assurer une liaison permanente avec les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres, de coordonner les activités avec les institutions spécialisées, les départements et les bureaux des organismes des Nations Unies, de maintenir des contacts quotidiens avec le personnel de la Commission, d'établir des rapports spéciaux et périodiques, de tenir informé le Conseil de sécurité et de présenter des exposés.

Bureau du chef de cabinet

21. Le chef de cabinet (D-1) fait rapport au chef de la Commission et agit en tant que responsable principal pour l'adoption, la diffusion, l'exécution et le suivi des directives et des décisions administratives. Il contrôle les opérations quotidiennes des services d'appui de la Commission, dont les services de sécurité, les services linguistiques et les services d'appui administratif, assure la coordination et les échanges entre chacune des composantes de la Commission par l'intermédiaire de la structure de direction, et appuie les principaux objectifs et fonctions de la Commission en matière d'enquête.

Section des services d'avis juridiques

22. La Section des services d'avis juridiques dispense des avis juridiques sur des questions ayant trait au droit international et au droit libanais, ainsi que sur le dispositif juridique dans le cadre duquel les activités de la Commission, notamment les enquêtes, peuvent être menées au Liban et ailleurs. Elle dispense aussi des avis sur les aspects juridiques des activités opérationnelles de la Commission et fait office de centre de liaison pour les demandes d'assistance adressées aux gouvernements, aux organisations internationales et à d'autres parties et personnes concernées. Elle assure un lien essentiel entre les différentes composantes de la Commission en donnant des avis sur toutes les questions ayant trait à l'exécution de son mandat et sur les questions juridiques et de politique générale et en énonçant des instructions internes permanentes sur les aspects de ses travaux liés aux enquêtes et à l'encadrement.

23. La Section des services d'avis juridiques est dirigée par un conseiller juridique principal (D-1), secondé par un responsable de la coopération (P-5), deux juristes (1 P-4 et 1 P-3) et un assistant administratif (Service mobile). Il est proposé de redéployer un poste d'agent recruté sur le plan national à la Section des services linguistiques.

Division des enquêtes

24. Étant donné qu'il revient à la Division des enquêtes de s'occuper des tâches centrales confiées à la Commission, 70 postes, soit environ 84 % de l'ensemble des effectifs spécialisés (83 postes au total), y sont affectés. La Division est supervisée par le Bureau du chef des enquêtes, qui comprend le chef des enquêtes (D-2), le chef adjoint (D-1), un juriste hors classe (P-5) et un spécialiste des questions de planification (P-4). Le Bureau est secondé dans ses tâches par trois assistants administratifs (2 agents des services généraux (autres classes) et un agent local). Un nouveau poste d'assistant de la gestion des dossiers (P-2) est proposé afin de gérer le système de classement des dossiers et fournir l'appui administratif nécessaire pour que les conditions dans lesquelles les informations sont communiquées soient compatibles avec les normes des tribunaux internationaux existants. Il est proposé de redéployer un poste d'agent recruté sur le plan national à la Section des services linguistiques.

25. Les enquêtes préliminaires menées par la Commission sont axées sur deux principaux domaines – le lieu de l'attentat et sa perpétration le jour en question, et les liens entre certaines personnes et l'attentat. Afin d'atteindre les objectifs visés, deux sections ont été créées, à savoir : a) la Section des faits et b) la Section des liens entre les faits et les personnes.

26. La Section des faits échafaude une théorie cohérente des événements qui se sont produits le jour en question et de la manière dont l'attentat a été perpétré. Dans ce cadre, elle mène systématiquement une série d'auditions d'une soixantaine de personnes dont il est établi qu'elles ont un lien avec le lieu de l'attentat.

27. La Section des liens entre les faits et les personnes établit des liens entre la perpétration de l'assassinat de Rafic Hariri et ceux qui l'ont commandité ou y ont concouru, en établissant l'identité de tous les coupables. La Section interroge les personnes identifiées et veille à ce que toutes les informations de police scientifique et celles issues des enquêtes, y compris les nombreuses données informatiques

récemment recueillies, soient dûment classées, analysées et versées au dossier de l'affaire.

28. L'une et l'autre sections sont dirigées par un enquêteur principal (P-5), qui fait rapport directement au chef des enquêtes et à son adjoint. Chaque section comprend un analyste (P-4), un juriste (P-4) et un enquêteur (P-4), qui forment un groupe spécialisé de supervision, secondé par trois analystes (P-3), trois enquêteurs (P-3) et un analyste (P-2). Les sections sont appuyées dans leurs activités par deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local). Il est proposé de renforcer l'effectif actuel de chaque section en y adjoignant un assistant linguistique (Service mobile) qui sera chargé de procéder à un examen coordonné de la documentation avant son envoi à la Section des services linguistiques pour traduction. Les deux nouveaux assistants linguistiques collaboreront étroitement avec les analystes sur la documentation. On pourra ainsi établir un ordre de priorité pour les traductions et réduire sensiblement la quantité des documents à traduire, seuls les documents jugés essentiels seront envoyés à la Section des services linguistiques.

29. Le mandat de la Commission ayant été élargi pour englober la fourniture d'une assistance technique dans 14 affaires supplémentaires, la Division des enquêtes a été étoffée et comprend à présent un groupe chargé de fournir un appui opérationnel et technique aux autorités nationales dans le cadre de leurs enquêtes sur d'autres attentats et des services d'appui intégrés à l'ensemble de la Division. Pour la période allant du 16 juin au 31 décembre 2006, il est proposé d'étoffer encore la Section de l'appui opérationnel et de la scinder en deux sections intégrées mais distinctes, à savoir la Section de l'appui opérationnel et la Section de l'informatique et des communications. Ces deux sections apporteront un appui dans le cadre de l'affaire Hariri et une assistance technique aux autorités libanaises dans le cadre de 14 autres affaires; elles fourniront un appui intégré aux systèmes informatiques, une assistance en matière d'analyse scientifique et des services de protection des témoins pour les différentes enquêtes. Elles veilleront aussi à ce que les enquêtes soient conduites de manière à permettre des poursuites pénales à un stade ultérieur, qui se dérouleront dans le strict respect des normes juridiques internationales.

30. La Section de l'appui opérationnel sera dirigée par un enquêteur principal (P-5), secondé par un analyste (P-4), un juriste (P-4) et un enquêteur (P-4), formant un groupe spécialisé de supervision, et comprendra en outre un coordonnateur des analystes scientifiques et techniques (P-4), un coordonnateur du programme de protection des témoins (P-4), quatre analystes (P-3), deux enquêteurs (P-3) et un analyste (P-2). La Section bénéficiera de l'aide d'un assistant administratif et juridique (Service mobile) et d'un assistant administratif (agent local). Il est proposé d'étoffer l'effectif de la Section en ajoutant cinq postes, à savoir trois postes d'expert légiste supplémentaires (1 P-4 et 2 P-3) et un assistant linguistique (Services mobile).

31. Le nouveau coordonnateur des analyses scientifiques et techniques (P-4) sera chargé de la coordination et de l'analyse des éléments se rapportant aux 14 autres affaires ainsi que de l'analyse comparée des affaires, tandis que l'actuel coordonnateur (P-4) sera chargé de l'affaire Hariri et de la poursuite de l'examen scientifique des lieux de l'attentat, des véhicules du convoi, des analyses d'ADN, et de l'analyse de plus de 1 000 articles récemment recueillis. Deux nouveaux postes d'expert légiste (P-3) sont proposés afin d'aider les coordonnateurs des analyses

scientifiques et techniques à accélérer l'examen, le classement et l'analyse des données pour les 19 projets d'analyse scientifique et technique existants.

32. Un poste d'assistant linguistique (Service mobile) est proposé en vue d'assurer un examen coordonné de la documentation avant son envoi à la Section des services linguistiques pour traduction.

33. La Section de l'informatique et des communications sera chargée de veiller à ce que toutes les informations obtenues soient intégrées dans les systèmes électroniques de gestion des affaires, que les outils d'analyse électronique soient utilisés, que les données scientifiques recueillies et analysées soient disponibles et fournira des moyens de protection pour les témoins. La Section sera dirigée par un spécialiste du développement de systèmes (P-5) et comprendra trois administrateurs, à savoir un spécialiste de l'expertise judiciaire en informatique (P-4), un administrateur de bases de données (P-3) et un dépositaire des preuves (P-2). La Section sera aidée dans ses travaux par 11 fonctionnaires actuellement chargés de la gestion des données (Service mobile), qui seront redéployés de la Section des liens entre les faits et les personnes (3 agents du Service mobile), de la Section des faits (5 agents du Service mobile) et de la Section de l'appui opérationnel (3 agents du Service mobile).

34. Afin de répondre aux besoins en personnel de la nouvelle Section, il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de spécialiste du développement de systèmes, compte tenu de la complexité des tâches et de la nécessité d'encadrer un personnel aux compétences diverses et d'assurer la transition des activités liées aux technologies de l'information et des communications (TIC), pour passer de la gestion d'une enquête unique qui se trouve à un stade précoce à la gestion possible de 15 affaires dont les enquêtes se trouvent parfois à un stade avancé. Le spécialiste du développement de systèmes sera chargé de veiller à l'efficacité et à l'adéquation des systèmes informatiques qui sont utilisés par la Commission. Il sera en outre chargé de concevoir, mettre au point et appliquer les stratégies en matière de TIC, de superviser tous les projets liés aux TIC, de s'occuper de toutes les activités budgétaires et d'achat concernant les TIC, d'encadrer tout le personnel spécialisé en informatique, de dispenser des avis techniques et formuler des orientations générales à l'intention des hauts responsables de la Commission et de mettre au point et d'appliquer des normes, pratiques et procédures adaptées et efficaces.

35. En ce qui concerne les trois nouveaux postes d'administrateur qui sont proposés, un expert judiciaire en informatique (P-4) sera nécessaire pour assurer l'exploitation scientifique de plus de 150 dispositifs informatiques ayant une capacité totale de 200 gigaoctets. Cette exploitation est nécessaire avant la phase d'analyse. Elle exige un personnel hautement spécialisé et des outils informatiques de pointe qui font défaut à la Commission. On prévoit l'achat d'une quantité importante de nouveau matériel d'ici à décembre. Il est en outre proposé de créer un poste d'administrateur de base de données (P-3) pour aider le spécialiste du développement de systèmes à améliorer le système de gestion de base de données relationnelles de la Commission. Le titulaire du poste sera chargé d'assurer la sécurité, l'intégrité et la disponibilité de toutes les données stockées dans le système et de gérer les opérations de sauvegarde et de restauration.

36. Le titulaire du poste de dépositaire des preuves de la classe P-2 qu'il est proposé de créer sera chargé de conserver toutes les preuves recueillies et notamment d'enregistrer, de stocker et de fournir tous les éléments de preuve ou

éléments considérés comme tels reçus par la Commission. Plus particulièrement, il devra s'acquitter des tâches suivantes : a) définir et appliquer toutes les directives, pratiques et procédures concernant le traitement des éléments de preuve; b) veiller à la continuité de la possession des éléments de preuve; c) préserver l'intégrité physique de toutes les pièces et éléments de preuve; d) définir les métadonnées à enregistrer pour chacune des pièces et veiller à ce qu'elles soient enregistrées; e) prêter un concours au chef des enquêtes pour toutes les questions budgétaires et de recrutement liées aux preuves. Il convient de noter que pour le moment, ces tâches sont partagées entre plusieurs enquêteurs. Compte tenu du nombre croissant des éléments de preuve recueillis, les arrangements actuels ne sont plus adaptés et les fonctions correspondantes devraient être assumées par un fonctionnaire employé à plein temps.

2. Services d'appui

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Agents du Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
1 ^{er} janvier-15 juin 2006	-	-	-	-	1	6	4	-	11	33	-	1	45	2	14	-	61
16 juin-31 décembre 2006	-	-	-	-	2	13	12	-	27	48	1	4	80	4	14	-	98
Variation	-	-	-	-	1	7	8	-	16	15	1	3	35	2	-	-	37

Section des services linguistiques

37. Pour répondre au très net surcroît de travail lié à l'enquête sur l'assassinat de Rafik Hariri, à l'élargissement du mandat de la Commission et à l'intensification éventuelle de la coopération avec la République arabe syrienne, il est nécessaire de renforcer les effectifs de la Section des services linguistiques. En particulier, l'existence de moyens à la fois suffisants et immédiatement disponibles de traduction de l'arabe en anglais des sources et des documents de première et de deuxième main reste un préalable nécessaire aux progrès des enquêteurs et des analystes. Eu égard à la démarche systématique et professionnelle recommandée par la Commission dans son troisième rapport au Conseil de sécurité et au caractère très délicat et confidentiel des questions traitées, il est nécessaire de prévoir un service linguistique interne qui présente les qualifications généralement exigées dans les autres organisations et institutions judiciaires internationales. Une étude et une évaluation internes ont permis d'affiner l'organisation des services linguistiques de la Commission et de prévoir des fonctions de coordination, de traduction et de révision, de transcription, d'appui linguistique et d'interprétation. Dans un premier temps, le personnel devra être recruté sur le plan international pour éviter autant que possible que les linguistes nationaux aient connaissance des dossiers délicats et

réduire ainsi les risques que le personnel recruté sur le plan national peut courir sur le plan de la sécurité, puisqu'il n'est pas logé dans les locaux de la Commission et ne bénéficie donc pas de la même protection que le personnel recruté sur le plan international.

38. Il est donc proposé d'augmenter le nombre de postes dont dispose la Section des services linguistiques, qui fournit actuellement des services d'interprétation, de traduction et de transcription, pour le porter de 9 (3 postes P-4 occupés par des interprètes, 2 postes P-4 occupés par des traducteurs, 2 postes P-3 occupés par des traducteurs et 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national occupés par des interprètes/traducteurs) à 31 (1 P-5, 11 P-4, 10 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux (1^{re} classe), 3 agents des services généraux (autres classes) et 4 administrateurs recrutés sur le plan national).

39. Dans le cadre de la nouvelle structure, la Section serait dirigée par un chef de classe P-5, qui serait chargé de la coordination et de la gestion d'ensemble. Elle comprendrait 5 interprètes de classe P-4, 6 traducteurs/réviseurs de classe P-4, 10 traducteurs de classe P-3, 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant au contrôle des documents [agent des services généraux (1^{re} classe)], 3 dactylographes/transcripteurs [agents des services généraux (autres classes)] et 4 interprètes/traducteurs (administrateurs recrutés sur le plan national). Deux postes d'administrateur recruté sur le plan national proviendraient de la Section des services d'avis juridiques et de la Division des enquêtes. Les traducteurs recrutés sur le plan national seraient cantonnés à des tâches terminologiques et à la traduction de documents relevant du domaine public et non confidentiels afin de réduire les risques qu'ils courent, conformément aux consignes reçues en matière de sécurité. Le nombre de postes de traducteur/réviseur recruté sur le plan international qui est proposé est fondé sur une charge de travail estimée à 10 000 pages de traduction pendant six mois.

Section de la sécurité et de la sûreté

40. Compte tenu du rang de priorité élevé que la Commission accorde à la sécurité en raison des risques et dangers aux échelons régional et national, de la nature délicate du travail de la Commission et de la simple association du personnel avec la Commission, la Section de la sécurité et de la sûreté demeure une composante importante.

41. La Section est dirigée par un conseiller principal pour les questions de sécurité (P-5) et comprend 51 personnes : 1 conseiller adjoint pour les questions de sécurité (P-4), le chef de la base principale d'opérations (P-3), le chef du Centre des opérations d'information sur la sécurité (P-3), 47 agents de sécurité (33 agents du Service de sécurité et 14 agents locaux) et 1 assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)]. Au vu de l'augmentation du nombre d'enquêteurs, analystes, linguistes et autres, des risques élevés et de l'insécurité, il est proposé d'ajouter 15 postes à la Section de la sécurité et de la sûreté, dont 1 poste d'analyste des informations sur la sécurité (P-4) et 14 postes d'agent de sécurité (Service de sécurité).

42. Il est proposé de créer un poste d'analyste des informations sur la sécurité à la classe P-4 afin de disposer en interne des moyens voulus pour évaluer de façon continue les dangers et les risques qui se posent pour la Commission et son personnel. Compte tenu de la complexité de la situation et des différents risques

auxquels sont exposés le personnel et les installations de l'ONU, le titulaire du poste assurera la liaison avec les autres entités des Nations Unies, l'armée libanaise et les Forces de sécurité intérieure ainsi qu'avec le personnel de la Commission.

43. Huit des 14 nouveaux postes d'agent de sécurité visent à compléter les moyens existant en matière de sécurité du fait qu'il est proposé d'ajouter 49 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international au tableau d'effectifs de la Commission. On est parti du principe qu'il fallait un agent de sécurité pour six fonctionnaires recrutés sur le plan international, compte tenu des mesures de sécurité prises par l'armée libanaise et les Forces de sécurité intérieure.

44. Les six autres postes permettront de renforcer le groupe chargé de la protection rapprochée du Chef de la Commission et de mieux protéger le Chef de la Commission, les cadres dirigeants et les enquêteurs contre les dangers et les risques qui se posent. Les moyens de protection rapprochée n'ont pas été suffisants jusqu'à présent pour protéger efficacement le Chef de la Commission lorsqu'il est amené à se déplacer dans des zones très exposées. Lorsqu'il n'assurera pas des fonctions de protection rapprochée, le personnel de sécurité s'acquittera de fonctions de planification opérationnelle et de contre-surveillance à la base d'opérations principale et en d'autres lieux où les membres de la Commission se rendent fréquemment. Toutes les ressources seront affectées à des fonctions de sécurité interne ordinaires et appuieront d'autres activités selon les besoins, y compris les activités confiées au Centre des opérations d'information sur la sécurité et les fonctions de protection rapprochée.

3. Administration

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total sécurité</i>	<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
1 ^{er} janvier-15 juin 2006					1	1	5	–	7	9	–	–	16	–	24	–	40
16 juin-31 décembre 2006					1	2	4	–	7	13	–	–	20	–	28	–	48
Variation					–	1	(1)	–	–	4	–	–	4	–	4	–	8

Section de l'appui administratif

45. Étant donné que la Commission renforce actuellement ses capacités d'enquête, notamment au moyen d'un système de gestion de l'information nettement amélioré et de l'ajout de fonctions linguistiques, la Section de l'appui administratif a la responsabilité première de fournir un appui administratif et logistique efficace, en particulier en s'occupant activement des opérations de recrutement et d'achat en vue de doter la Commission des ressources supplémentaires dont elle a besoin.

46. La Section était dotée de 40 postes pour la période allant du 1^{er} janvier au 15 juin 2006. Pour la période allant du 16 juin au 31 décembre 2006, il est proposé de porter le nombre d'agents du Service mobile de 9 à 13 afin de renforcer la capacité d'appui du Groupe des finances (1 agent du Service mobile), du Groupe du personnel (1 agent du Service mobile) et du Groupe de l'informatique et des communications (2 agents du Service mobile). En outre, au vu du renforcement des effectifs de la Division des enquêtes, il est proposé d'ajouter quatre postes d'agent local. Ces postes seraient pourvus par des chauffeurs chargés de conduire le personnel à la base d'opérations principale et en d'autres lieux. La Section compterait ainsi 48 postes. Il est également proposé de reclasser le poste de fonctionnaire du budget de P-3 à P-4 puisque le titulaire sera amené à assumer des responsabilités accrues.

47. La Section de l'appui administratif est dirigée par un fonctionnaire de classe P-5, secondé par un spécialiste des communications et de l'informatique (P-4) et quatre fonctionnaires de classe P-3 (chargés des finances, des achats, de l'informatique et du personnel). Il est proposé de reclasser le poste de fonctionnaire du budget de P-3 à P-4 puisque le titulaire exercerait aussi les fonctions de fonctionnaire d'administration principal et ferait la liaison sur les questions d'audit avec le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Le titulaire s'occuperait des questions budgétaires avec le Siège et seconderait le chef des services administratifs et le remplacerait en son absence. La Section serait appuyée dans ses activités par 13 agents du Service mobile (3 pour les questions financières, 4 pour les questions relatives au personnel, 5 pour celles touchant à l'informatique et aux communications et 1 pour les services généraux) et 28 agents locaux.

48. Il faudra adjoindre un caissier recruté sur le plan international (agent du Service mobile) au Groupe des finances puisque la FINUL, qui fournissait ces services à la Commission, ne pourra pas continuer à le faire. Le Groupe du personnel devra être renforcé afin de pouvoir absorber un volume de travail déjà très élevé et faire face à l'augmentation du personnel recruté sur le plan international. Il est proposé de créer deux postes d'agent du Service mobile, l'un pour un assistant chargé des communications (stocks et facturation de la Section de l'informatique et des communications) et l'autre pour un technicien radio. L'assistante chargée des communications qui travaillait à la Commission avait été détachée par la FINUL et a depuis réintégré la Force. Eu égard au caractère délicat des communications de la Commission, il a été décidé de confier les tâches correspondantes à un fonctionnaire recruté sur le plan international. De même, deux techniciens radio recrutés sur le plan national par la FINUL et détachés par elle auprès de la Commission réintégreront la Force. L'un sera remplacé par un technicien recruté sur le plan local. Il est proposé d'ajouter un poste de technicien radio recruté sur le plan international (agent du Service mobile) dont le titulaire serait chargé de la programmation et de la configuration de l'autocommutateur privé et du système téléphonique.

49. La structure administrative et d'appui qui est proposée permettrait de répondre aux besoins minimaux pour assurer un appui administratif et logistique suffisant et prévoir des garde-fous efficaces. Il est indispensable de prévoir un appui administratif et logistique efficace et efficient pour permettre à la Commission d'exécuter le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

Tableau 3
Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Crédit ouvert 1 ^{er} janvier- 15 juin 2006	Estimation des dépenses au 15 juin 2006	Écart Économies (déficit)	Prévisions de dépenses pour la période du 16 juin au 31 décembre 2006		Dépenses non renouvelables
				Total	Montant net	
	1	2	3	4	5 = (4 - 3)	6
I Personnel civil						
1. Personnel recruté sur le plan international	7 820,2	5 371,0	2 449,2	12 457,8	10 008,6	–
2. Personnel recruté sur le plan national	1 217,8	1 150,5	67,3	1 401,8	1 334,5	–
Total partiel, groupe I	9 038,0	6 521,5	2 516,5	13 859,6	11 343,1	–
II Dépenses opérationnelles						
3. Consultants	105,5	175,0	(69,5)	393,9	463,4	–
4. Voyages	502,3	435,5	66,8	554,8	488,0	–
5. Installations et infrastructures	657,4	364,1	293,3	528,4	235,1	55,0
6. Transports terrestres	311,6	408,0	(96,4)	363,3	459,7	–
7. Transmissions	703,1	404,7	298,4	469,8	171,4	154,5
8. Informatique	379,7	453,6	(73,9)	727,3	801,2	409,0
9. Services médicaux	6,3	–	6,3	6,3	–	–
10. Fournitures, services et matériel divers	594,5	529,8	64,7	285,6	220,9	56,4
Total partiel, groupe II	3 260,4	2 770,7	489,7	3 329,4	2 839,7	674,9
Total net	12 298,4	9 292,2	3 006,2	17 189,0	14 182,8	674,9
11. Contributions du personnel	–	–	–	1 986,1	1 986,1	–
Total brut	12 298,4	9 292,2	3 006,2	19 175,1	16 168,9	674,9
12. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	1 272,0	1 272,0	–	1 752,0	1 752,0	–
Total	13 570,4	10 564,2	3 006,2	20 927,1	17 920,9	674,9

B. Analyse des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

1. Personnel civil

Personnel international et local	Prévisions de dépenses	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	6 521,5	13 859,6

50. Le montant prévu au titre du personnel civil, à savoir 13 859 600 dollars, doit permettre de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel pour 179 postes de fonctionnaire international (7 412 400 dollars) et 50 postes d'agent local (1 401 800 dollars) répartis comme suit : 1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 12 P-5, 31 P-4, 38 P-3, 5 P-2, 79 SM/SS, 1 GS (1^{re} classe), 8 GS (AC), 4 AN et 46 AL. Il doit également servir à couvrir l'indemnité de subsistance des fonctionnaires internationaux, calculée sur la base de 165 dollars par jour pour les 60 premiers jours et 124 dollars par jour à compter du soixante et unième jour (3 792 300 dollars), la prime de risque (1 133 100 dollars) et le coût des heures supplémentaires, y compris celles des agents des services de sécurité chargés de fournir une protection supplémentaire au Commissaire lors de ses déplacements (120 000 dollars). Les chiffres concernant les fonctionnaires internationaux et les agents locaux ont été déterminés sur la base des prévisions de déploiement suivantes : 166 personnes en juin, 213 en juillet, 227 en août et 229 à partir de septembre. En outre, les prévisions ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel international et de 10 % pour le personnel local.

2. Dépenses opérationnelles

Consultants	Prévisions de dépenses	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	175,0	393,9

51. Un montant de 393 900 dollars est prévu pour couvrir les dépenses afférentes aux services des divers experts chargés d'aider la Commission à mener son enquête, à savoir les différents experts de la police scientifique, les spécialistes des explosifs, les spécialistes du droit pénal international et de la procédure pénale internationale et les juristes spécialisés dans le droit libanais, pour l'examen des questions de droit pénal et des questions juridiques de fond.

Frais de voyage	Prévisions de dépenses	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	435,5	554,8

52. Le montant prévu au titre des frais de voyage, à savoir 554 800 dollars, doit permettre de couvrir les frais correspondant aux besoins suivants : a) voyages des équipes d'enquêteurs, d'agents des services de sécurité et d'interprètes dans d'autres pays, en vue de mener des enquêtes et de questionner des témoins (279 500 dollars); b) voyages du Commissaire, des hauts fonctionnaires l'accompagnant et des

membres du Département des affaires politiques à destination et au départ du lieu où siège la Commission (232 200 dollars); c) stages de formation à l'utilisation de logiciels d'enquête particuliers à l'intention des enquêteurs (9 700 dollars); d) voyages d'agents administratifs en vue d'assurer des formations dans les domaines du budget et des finances et de l'appui logistique (29 600 dollars); et e) formation d'agents de sécurité et de coordonnateurs pour la protection rapprochée (3 800 dollars).

Installations et infrastructures	<i>Prévisions de dépenses</i>	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	364,1	528,4

53. Le montant prévu au titre des installations et infrastructures, à savoir 528 400 dollars, doit permettre d'acheter deux générateurs usagés pour produire de l'électricité en cas de coupure de courant (45 800 dollars), ainsi que du matériel d'hébergement et de réfrigération (26 100 dollars), de remplacer le mobilier et le matériel de bureau obsolètes (43 100 dollars), d'acheter du matériel de sécurité (204 800 dollars), de payer des services collectifs de distribution (5 000 dollars) et des services d'entretien (26 400 dollars), de louer des chambres d'hôtel pour héberger le personnel en mission de courte durée et des salles de conférence pour questionner les témoins (35 000 dollars), de louer des photocopieurs (12 500 dollars), d'acheter des articles de papeterie et des fournitures de bureau (25 000 dollars) ainsi que des pièces de rechange et des produits d'entretien (26 500 dollars), de payer des services d'aménagement et de remise à neuf (55 000 dollars) et d'acheter le carburant pour les générateurs (23 400 dollars).

54. Le montant de 204 800 dollars doit permettre de remplacer les extincteurs et le matériel défaillant et d'acheter des munitions pour les agents des services de sécurité, du matériel de vision infrarouge, des gilets pare-balles et du film antibris pour les vitres des bureaux remis à neuf et des bâtiments préfabriqués fournis par les autorités libanaises afin d'héberger le personnel.

55. Les besoins en carburant (23 400 dollars) pour les générateurs à utiliser en cas de panne d'électricité ont été évalués sur la base d'une consommation de 6 000 litres par mois durant six mois et demi.

Transports terrestres	<i>Prévisions de dépenses</i>	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	408,0	363,3

56. Le montant prévu au titre des transports terrestres, à savoir 363 300 dollars, doit permettre de payer l'assurance internationale en responsabilité civile pour six véhicules blindés (1 400 dollars), d'acheter le carburant, l'huile et les lubrifiants pour 20 véhicules de location et six véhicules blindés appartenant à l'ONU, sur la base des dépenses de l'exercice précédent et de l'utilisation probable d'un plus grand nombre de véhicules (53 400 dollars), de louer 20 véhicules pour les besoins de la Commission (298 500 dollars), d'assurer les réparations et l'entretien courants des véhicules blindés (6 000 dollars) et d'acheter des pièces de rechange et des fournitures (4 000 dollars).

Communications	<i>Prévisions de dépenses</i>	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	404,7	469,8

57. Le montant prévu au titre des communications, à savoir 469 800 dollars, doit permettre de remplacer le matériel de communication qui ne peut plus être emprunté à une autre mission et de mettre en place un dispositif autonome (154 500 dollars), de payer les communications assurées par les réseaux commerciaux (275 500 dollars) et les services d'appui aux communications (3 000 dollars) et d'acheter des pièces de rechange et des fournitures (20 400 dollars) ainsi que du matériel de conférence, notamment une caméra et des projecteurs (16 100 dollars).

Informatique	<i>Prévisions de dépenses</i>	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	453,6	727,3

58. Le montant prévu au titre de l'informatique, à savoir 727 300 dollars, doit permettre d'acheter du matériel (409 000 dollars) et des logiciels (37 000 dollars), de payer des services informatiques (54 000 dollars), de louer des logiciels (201 400 dollars) et d'acheter des pièces de rechange et des fournitures (26 000 dollars).

59. Il est également prévu d'acheter du matériel supplémentaire pour doter la Commission de moyens informatiques fiables et fonctionnant sans interruption. Ce matériel, qui est destiné à la Division des enquêtes et au personnel supplémentaire proposé, comprend deux pare-feu, des extensions de mémoire et des appareils plus particuliers, à savoir des écrans spéciaux et des ordinateurs plus puissants.

60. Il faut en outre prévoir les frais de licence et autres frais liés à l'utilisation des logiciels indispensables aux enquêtes, à savoir Casemap, Sanction et Analyst's Notebook, le logiciel de gestion de réseau et d'autres logiciels dont les licences sont gérées à partir du Siège de l'Organisation.

Services médicaux	<i>Prévisions de dépenses</i>	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	–	6,3

61. Un montant de 6 300 dollars est demandé pour l'achat de sachets médicaux pour soldat, de kits de survie et de kits trauma.

Fournitures, services et matériel divers	<i>Prévisions de dépenses</i>	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	529,8	285,6

62. Le montant prévu au titre des fournitures, des services et du matériel divers, à savoir 375 300 dollars, doit permettre d'acheter du matériel divers comprenant des

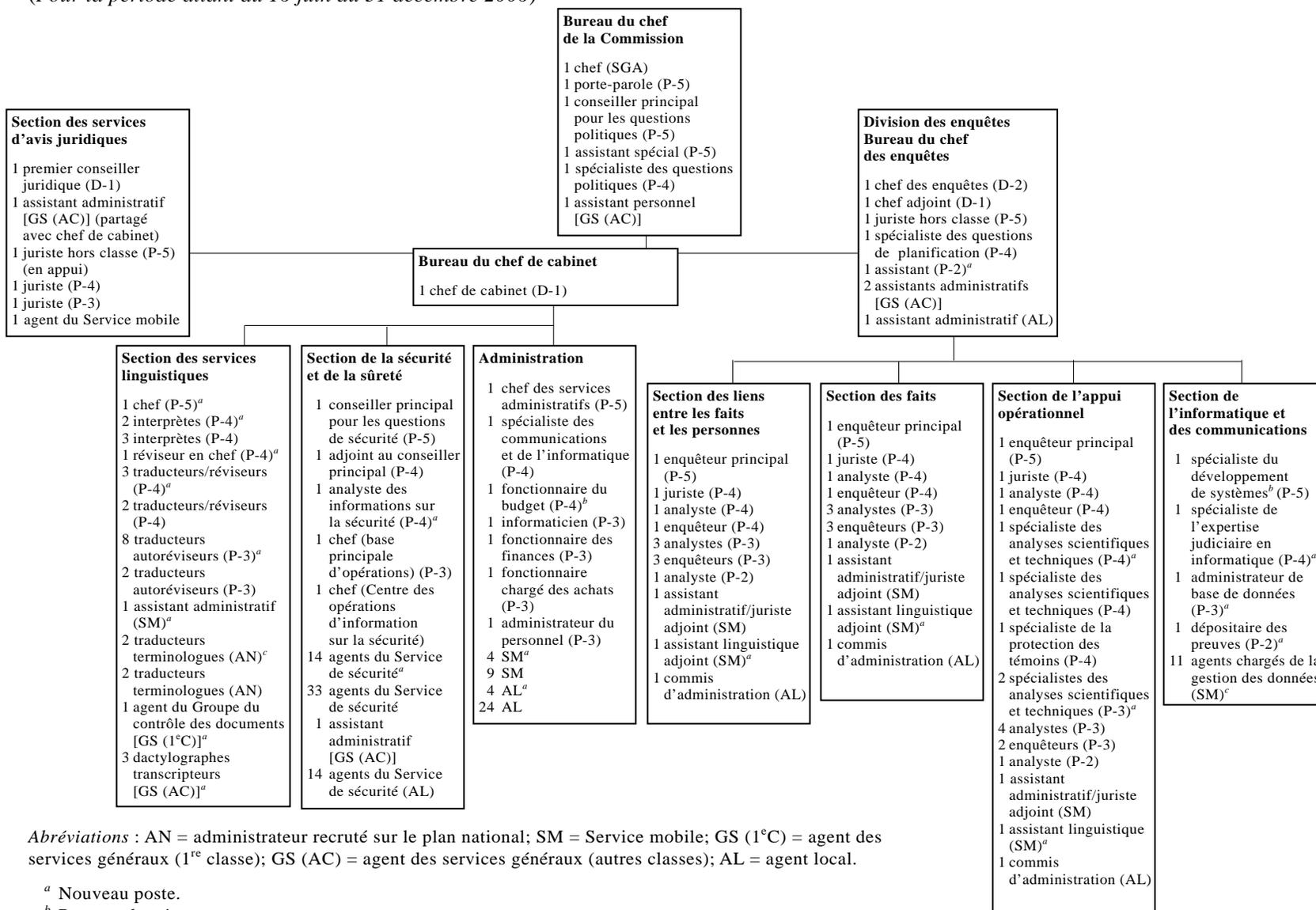
lunettes, des trousse de prélèvement d'empreintes digitales, des combinaisons de protection, des kits de pointage laser et d'autres appareils à laser (56 400 dollars), de s'abonner à des quotidiens et à des magazines (4 000 dollars), d'acheter des uniformes nouveaux et de rechange pour les agents de sécurité (10 300 dollars), de payer les frais d'inscription, les fournitures et les services liés à la formation (55 000 dollars), de régler les autres dépenses de représentation (3 500 dollars) ainsi que le fret et les dépenses connexes (50 000 dollars), d'acheter des rations et de l'eau en bouteilles (8 000 dollars) et de payer d'autres services tels que les services contractuels d'interprétation et de traduction (98 400 dollars).

Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	<i>Prévisions de dépenses</i>	
	1 ^{er} janvier-15 juin	16 juin-31 décembre
	1 236,0	1 752,0

63. Les contributions volontaires en nature correspondent à la valeur des bureaux (1 300 000 dollars) et des logements préfabriqués destinés au personnel (452 000 dollars), qui sont fournis par le Gouvernement libanais.

Organigramme de la Commission d'enquête internationale indépendante

(Pour la période allant du 16 juin au 31 décembre 2006)



III. Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (5 253 500 dollars)

64. Par sa résolution 1599 (2005), le Conseil de sécurité a notamment décidé d'établir, pour une période d'un an prenant fin le 20 mai 2006, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), chargé de prendre la relève de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste (MANUTO). Les ressources nécessaires au BUNUTIL pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 20 mai 2006, à savoir 13 584 800 dollars nets, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/60/585/Add.1), ont été approuvées dans le contexte de la résolution 60/255 de l'Assemblée générale.

65. Dans sa résolution 1677 (2006), le Conseil de sécurité, se déclarant profondément préoccupé par les incidents survenus les 28 et 29 avril ainsi que par la situation en ayant découlé au Timor-Leste, a décidé de proroger le mandat du BUNUTIL jusqu'au 20 juin 2006. L'examen des dépenses du Bureau durant l'exercice allant du 1^{er} janvier au 20 mai 2006 a permis de conclure que les ressources seraient suffisantes pour maintenir ce dernier jusqu'au 20 juin 2006 inclus.

66. Compte tenu de la situation qui règne actuellement au Timor-Leste, le futur rôle des Nations Unies dans ce pays est encore à l'étude. En attendant que le Conseil de sécurité se prononce sur cette situation, des ressources sont demandées en vue d'un report technique du mandat actuel du BUNUTIL sur la période allant du 21 juin au 31 août 2006. Pour cet exercice, il a été calculé, sur la base de l'ensemble des dépenses renouvelables de la période allant du 1^{er} janvier au 20 juin 2006, qu'un montant total net de 5 253 500 dollars (montant brut : 5 776 200 dollars) serait nécessaire pour la période du 21 juin au 31 août 2006 (voir le tableau 4 ci-après). Compte tenu du solde inutilisé d'un montant estimatif de 256 300 dollars constaté à l'issue de la période allant du 1^{er} janvier au 20 juin 2006, le montant net des ressources supplémentaires nécessaires devrait s'élever à 4 997 200 dollars (montant brut : 5 519 900 dollars).

Tableau 4

Estimation détaillée des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Crédits ouverts	Dépenses estimatives	Écart	Ressources nécessaires pour 2006	
				21 juin au 31 août 2006	
				Montant total	Montant net
	1 ^{er} janvier au 20 mai 2006	1 ^{er} janvier au 20 juin 2006	Économie (déficit)	21 juin au 31 août 2006	5 = (4 - 3)
I. Militaires et personnel de police					
1. Observateurs militaires	290,2	327,9	(37,7)	87,2	124,9
2. Police civile	1 040,7	952,9	87,8	348,6	260,8
Total, I	1 330,9	1 280,8	50, 1	435,8	385, 7

Catégorie	Ressources nécessaires pour 2006				
	21 juin au 31 août 2006				
	Crédits ouverts	Dépenses estimatives	Écart	Montant total	Montant net
	1 ^{er} janvier au 20 mai 2006	1 ^{er} janvier au 20 juin 2006	Économie (déficit)	21 juin au 31 août 2006	
	1	2	3 = (1 - 2)	4	5 = (4 - 3)
II. Personnel civil					
3. Personnel recruté sur le plan international	4 364,8	6 216,6	(1 851,8)	1 837,8	3 689,6
4. Personnel recruté sur le plan national	689,1	596,7	92,4	290,1	197,7
5. Volontaires des Nations Unies	571,2	538,8	32,4	240,5	208,1
Total, II	5 625,1	7 352,1	(1 727,0)	2 368,4	4 095,4
III. Dépenses opérationnelles					
6. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 176,7	780,0	1 396,7	903,0	(493,7)
7. Consultants	175,5	97,7	77,8	–	(77,8)
8. Voyages	123,4	123,4	–	–	–
9. Installations et infrastructures	1 419,7	1 084,7	335,0	597,4	262,4
10. Transports terrestres	364,9	334,6	30,3	151,5	121,2
11. Transports aériens	1 288,0	1 210,1	77,9	463,1	385,2
12. Communications	369,3	367,2	2,1	133,7	131,6
13. Informatique	123,9	99,9	24,0	15,3	(8,7)
14. Services médicaux	187,7	138,0	49,7	79,0	29,3
15. Fournitures, services et matériel divers	343,1	401,7	(58,6)	100,3	158,9
Total, III	6 572,2	4 637,3	1 934,9	2 443,3	508,4
IV. Autres programmes					
16. Programme d'information	56,6	58,3	(1,7)	6,0	7,7
Montant net	13 584,8	13 328,5	256,3	5 253,5	4 997,2
17. Contribution du personnel	–	–	–	522,7	522,7
Montant total	13 584,8	13 328,5	256,3	5 776,2	5 519,9

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

67. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver le budget de la Commission d'enquête internationale indépendante pour la période allant du 16 juin au 31 décembre 2006 et celui du BUNUTIL pour la période allant du 21 juin au 31 août 2006, à savoir 17 189 000 dollars nets (montant brut : 19 175 100 dollars) et 5 253 500 dollars nets (montant brut : 5 776 200 dollars) respectivement, soit un montant total net de 22 442 500 dollars (montant brut : 24 951 300 dollars);

b) Noter que sur les crédits déjà ouverts pour la Commission et le BUNUTIL, 3 006 200 dollars et 256 300 dollars respectivement sont inutilisés, soit 3 262 500 dollars au total;

c) Ouvrir, en vertu des dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, des crédits de 19 180 000 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et de 2 508 800 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, qui seront compensés par l'inscription de montants équivalents au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
